



SERVICES

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prévention sécurité

Classifications et salaires : la CFDT ne signera pas ces accords scandaleux

7 avril 2023

La CFDT, deuxième organisation syndicale représentative des travailleurs de la branche prévention sécurité, ne signera pas l'accord sur les classifications et l'accord relatif aux nouveaux minima conventionnels, en négociation depuis plusieurs années.

Malgré notre participation active aux négociations, certaines de nos demandes, pourtant essentielles, n'ont pas été prises en compte dans l'accord final. Nous regrettons que les négociations ne soient pas parvenues à leur terme et que toutes les activités existantes à ce jour ne soient pas incluses dans l'accord :

- Activités de télésurveillance
- Activité de détection cynophile d'explosif
- Activité de sécurité privée sur site sensible
- Activité de préventeur
- Activité de protection physique des personnes
- Le personnel administratif
- Les fonctions supports
- Le personnel de maîtrise et de l'encadrement

Lahouari Boubekeur
Secrétaire national
06 14 71 37 41

Les organisations patronales et notamment le GES ont imposé un calendrier de négociations très serré pour le faire coïncider avec les Jeux Olympiques de 2024 à Paris et ainsi privilégier les métiers nécessaires à leur organisation. Les organisations patronales n'ont par ailleurs apporté aucune garantie sur la reconnaissance et la prise en compte à venir des huit activités absentes de l'accord.

Relations Presse :
Odile Stanciu
06 21 62 05 05
stanciuo@cfdt-services.fr

Autres éléments scandaleux : 72% des métiers d'agent d'exploitation concernés (82% de la profession) deviennent le pallier le plus bas en termes de responsabilité et de salaire. Cette réorganisation fusionne entre elles plusieurs catégories d'emplois distincts, ce qui générera mécaniquement de la polycompétence non rémunérée. Tous ces salariés devront, en cas de signature, être amenés à faire de nouvelles missions sous une même classe d'emplois mais sans avoir de réelles reconnaissances salariales.



SERVICES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prévention sécurité

Classifications et salaires : la CFDT ne signera pas ces accords scandaleux

7 avril 2023

En faisant cette manœuvre les entreprises feront de très grosses économies et faciliteront la variabilité de la demande des clients.

Les salariés de la prévention sécurité quant à eux devront en permanence s'adapter à des environnements de mission très différents, parfois très éloignés de leur métier d'origine.

La CFDT estime que cet accord ne garantit pas une juste reconnaissance des compétences et des qualifications de l'ensemble des salariés de la branche et déplore que la modification à la baisse de la prime d'ancienneté finance la promesse d'augmentation de 10% de l'accord de 2019, promesse jamais tenue.

Les 186 000 salariés actuels de la sécurité privée sont les vrais laissés-pour-compte de cet accord, puisque leur prime d'ancienneté est intégrée au salaire de base afin de favoriser l'attractivité de la profession pour les nouveaux entrants.

De plus, cet accord ne répond pas suffisamment aux besoins des travailleurs en termes d'évolution professionnelle, qui sont pourtant des éléments clés pour leur permettre de développer leurs compétences et de s'épanouir dans leur métier et un moyen pour les entreprises du secteur de valoriser leurs services.

La CFDT est un syndicat engagé pour la défense des droits des travailleurs et la promotion de la qualité de l'emploi. Nous ne pouvons donc pas signer des accords qui ne prennent pas en compte ces enjeux fondamentaux pour les salariés de la branche prévention sécurité.

Nous restons cependant ouverts au dialogue afin de trouver des solutions satisfaisantes pour tous et de garantir des conditions de travail justes et équitables pour l'ensemble des salariés de la branche.

Lahouari Boubekeur
Secrétaire national
06 14 71 37 41

Relations Presse :
Odile Stanciu
06 21 62 05 05
stanciuo@cdft-services.fr